



AVIS

OBJET: Règlement complémentaire sur la circulation routière concernant l'organisation du stationnement dans l'avenue Philibert Marschouw

Il est porté à la connaissance de chacun que le Conseil communal, lors de sa séance du 28 mai 2024, a approuvé le règlement complémentaire de circulation routière concernant l'organisation du stationnement dans l'avenue Philibert Marschouw.

Ledit règlement est publié sur le site de la Ville www.wavre.be.

Wavre, le 3 juin 2024

La Directrice générale,

Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,

Anne MASSON